VILLE DE
SAINT-PRIEST

Élection du CMJ

#Ven.09.12.2011

élèves des collèges Boris Vian, Colette et Gérard Philipe

Quand voter ?

le vendredi 9 décembre 2011

Comment voter ?

- Être élève de 4e dans un des trois collèges de la Ville.
- Avoir la carte de jeune électeur (à découper ci-dessous).
- Avoir un document permettant de vous reconnaître : carnet de liaison, abonnement TCL, carte d'identité, etc…
- Se rendre aux urnes aux heures prévues par votre collège.

Le maire de Saint-Priest proclamera les résultats À LA MAIRIE LE SOIR-MÊME !

Conception et réalisation : service communication - Ville de Saint-Priest - 10/11 - Visuel de Une : Tomasz Rzymkiewicz
Photos : © Laurent Hamels & © mangostock - Imprimé sur papier recyclé par VLD

CARTE DE JEUNE ÉLECTEUR

Élections du Conseil Municipal des Jeunes
de la Ville de Saint-Priest - Scrutin du 9 décembre 2011

NOM .....

PRÉNOM .....

COLLÈGE .....

CLASSE ..... Signature

Cette carte est personnelle et ne peut être utilisée que par l'élève mentionné(e) ci-dessus.

Pour faire votre choix, n'hésitez pas à vous renseigner sur les candidats, leurs projets et les raisons pour lesquelles ils se présentent. Posez leurs vos questions ! Vous pouvez aussi consulter leur présentation sur cmj69800.over-blog.org pour savoir ce qu'ils comptent faire au CMJ.

Être élu au Conseil Municipal des Jeunes, à quoi ça sert ?

- Représenter sa génération.
- Prendre des décisions qui peuvent contribuer à changer la ville.
- Mener des actions pour tous les jeunes.
- Découvrir le fonctionnement de la démocratie.

Être élu au CMJ, c'est l'occasion de mieux connaître sa ville et de faire entendre ses idées. C'est aussi un engagement et une responsabilité : les élus seront tenus de se rendre aux séances pour lesquelles ils sont inscrits et devront respecter les règles qui régissent le CMJ. Ils seront à l'écoute de leurs camarades pour prendre en compte leurs besoins, leurs attentes et devenir porte-parole d'une génération.

POUR PLUS D'INFOS : 04 72 23 49 46 OU CMJ@MAIRIE-SAINT-PRIEST.FR

Seuls les élèves de 4e peuvent être candidats.

Le CMJ se renouvelle chaque année par moitié et les élus effectuent un mandat de deux ans. Le CMJ est donc constitué de jeunes de 3e et de 4e.

Le Conseil Municipal des Jeunes, comment ça marche ?

Le CMJ fonctionne comme le conseil municipal de la ville, en deux temps :

1/ Les groupes de projet pour se renseigner, découvrir et réaliser des projets.

Le Conseil Municipal des Jeunes met en place des groupes de projet en fonction des centres d'intérêt de chacun des élus : sport, fêtes et loisirs, déplacements, environnement, démocratie, solidarité…

Ensuite, les élus se réunissent 1 à 2 fois par mois (en dehors des vacances scolaires) en petits groupes le mercredi après-midi pour se mettre au travail et faire avancer leurs projets. Pour alimenter la réflexion, ils participent aussi à des visites, rencontres, débats…

2/ Les séances plénières pour décider et voter.

Régulièrement, les élus de 3e et de 4e se réunissent dans la salle du conseil municipal de la mairie. Chaque groupe expose ses propositions afin qu'elles soient votées par tous.

Comment être candidat ?

Rien de plus simple :
- Habiter Saint-Priest.
- Être élève de 4e dans un collège de la ville.
- Déclarer sa candidature avant le 2 décembre 2011 :
  - par courrier au Conseil Municipal des Jeunes - service jeunesse Hôtel de ville - BP 330 - 69801 Saint-Priest Cedex
  - par mail : cmj@mairie-saint-priest.fr
  - par téléphone au 04 72 23 49 46

Chaque candidat recevra à son domicile une demande de confirmation écrite. Les parents devront signer une autorisation pour que leurs enfants puissent être candidats.

Comment faire campagne ?

Avec son inscription définitive, chaque candidat devra faire connaître ses projets et les thématiques qui l'intéressent. Ces éléments seront affichés dans les collèges lors de l'élection pour éclairer le choix de chaque votant et seront consultables sur le site de la Ville de Saint-Priest ou directement sur cmj69800.over-blog.org.
Pour aider les jeunes candidats à rédiger leur « profession de foi », deux permanences seront organisées avec l'animatrice du CMJ, les 16 et 30 novembre de 14 h à 16 h au Bureau Information Jeunesse.

CYBER BASE

36, boulevard Edouard-Herriot
Téléphone : 04 37 25 88 60
cyberbasesaintpriest@cyber-base.org

Horaires (hors vacances scolaires) :
Mardi : 16h/18h
Mercredi : 16h/18h
Vendredi : 16h/18h
Samedi : 11h/13h

Venir avec un texte et une photo sous forme numérique (sur une clé, un CD...)

Ci-contre, la carte d'électeur à découper et à présenter le jour de l'élection.

VILLE DE SAINT-PRIEST

Conseil municipal des jeunes